



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit du mois de janvier, à 19 heures, le Conseil Municipal de FILLIÈRE (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Tom Morel, et sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 33 - Présents : 25 - Pouvoirs : 3 - Votants : 28

Présents : ALAIS I. - ALESINA C. - ANSELME C. - BÉVILLARD J.-P. - BIARD G. - BOCQUET J. - BOUCLIER S. - BURDIN C. - CHEVALLIER M. - DAUBERCIES M.-C. - DELILLE M. - DUPONT C. - HUCHET C. - JACOB C. - LAFFIN C. - MAXENTI J.-C. - MERCIER-GUYON C. - NICOLAS A. - ODORICO L. - PONTAIS M. - REYDET N. - RIGOBERT S. - ROPHILLE C. - RUBIN-DELANCHY J.-Y. - SELLECCHIA É.

Excusés : ALLEGRET-PILOT A (pouvoir PONTAIS M.) - BERTHOLIO C. - DITTA E.- ESCALON-DESTRUEL J.-S. (pouvoir ALESINA C.) - FILLION L. - REVEILLON E. (pouvoir ALAIS I.)

Absents BÉVILLARD C. - BLOCH S.

Secrétaire de séance : CHEVALLIER M.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11/01/2021

Date d'affichage : 12/01/2021

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé des différents points inscrits à l'ordre du jour, et à l'unanimité :

- **VALIDE** le compte-rendu du précédent conseil municipal en date du 14 décembre 2020 ;
- **ACCEPTE** de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, **APPROUVE** la création d'un poste permanent (à temps complet, catégorie C) d'agent technique polyvalent espaces verts, **APPROUVE** la création d'un poste non permanent pour accroissement temporaire d'activité (à temps complet, catégorie C) d'agent technique polyvalent, **APPROUVE** la création d'un poste permanent de conseiller.e en prévention des risques professionnels (de catégorie B, à temps complet), **APPROUVE** la création d'un poste non permanent pour accroissement saisonnier d'activité (à temps non-complet, de catégorie C) d'agent d'animation pour le temps de cantine ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes pour la passation et l'exécution de marchés publics relatifs à la mise en œuvre des actions et opérations du CTENS du Plateau des Bornes n°2 (2020-2024) portant sur les axes 2 et 3 du Contrat ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de coopération public-public (« convention animation ») visant l'animation en faveur de la protection et la mise en valeur des milieux naturels, dont les milieux aquatiques, du Plateau des Bornes ;
- **APPROUVE** la sollicitation de subvention à adresser à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie dans le cadre de la DSIL 2021 et pour des projets de rénovation énergétique de certains bâtiments communaux ;
- **APPROUVE** la sollicitation de subvention à adresser à Monsieur le Président du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du projet de groupe scolaire sur la commune déléguée des Ollières ;
- **VALIDE** le décompte définitif de travaux du programme 2013 de pose d'électricité réalisés pour le compte de la commune dans le cadre des travaux d'aménagement de la RD5 / RD55 (commune historique de Thorens-Glières), et **APPROUVE** de procéder au

remboursement de la quote-part communale sur fonds propres, s'élevant à 37 433,73 € et 260,22 € (frais généraux) ;

- **APPROUVE** la convention de servitude de passage afin de réaliser les travaux d'enfouissement de la ligne HTA « Mappenaz – Boissonnet » et **APPROUVE** Monsieur le Maire à la signer ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, à savoir 1 433 305,50 € ;
- **PREND ACTE** de la présentation du DOB et du ROB 2020 de la collectivité, selon les éléments présentés en séance, et constituant ainsi une étape essentielle de la procédure budgétaire de la collectivité ;
- **ACCEPTE**, dans le cadre de la fin d'une convention de portage foncier par l'EPF 74, d'acquérir un bien situé au chef-lieu de la commune déléguée d'Evires (parcelle D2145, d'une surface de 660 m²), et **ACCEPTE** de rembourser à l'EPF le solde de la vente, à savoir 5 742,50 €, et 270,43 € de TVA ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre les mandats de paiement correspondant à la somme totale de 2 419,00 € pour la restitution à l'Etat au motif de la restitution de trop perçu au titre des taxes d'urbanisme (taxe d'aménagement) ayant été acquittées à tort ;
- **ACCEPTE** de garantir à hauteur de 50 % l'emprunt contracté par le bailleur HAUTE SAVOIE HABITAT pour le projet « chez Gavel » (montant total de 719 283 € pour la construction de 4 logements PLS), et **ACCEPTE** de garantir à hauteur de 50 % l'emprunt contracté par le bailleur HAUTE SAVOIE HABITAT pour le projet « les Carrés du Levant » (montant total de 377 643 € pour la construction de 3 logements en VEFA, à savoir 2 logements PLUS et 1 logement PLAI) ;
- **Et APPROUVE** la modification du règlement de fonctionnement du « secteur jeunes » de Fillière et de la grille tarifaire présentée en séance.

Le Maire

Christian ANSELME



Affiché le :